

Questions diverses posées par les représentants des enseignants et des personnels d'éducation ( Fabienne Blais, Florence Nez, Emilie Morel, Anaïs Da Silva, Odile MAinet-MAillard et Richard Mazurier)

Ces questions peuvent être rassemblées en deux thèmes :

- Le domaine « vie scolaire et vie dans l'établissement »
- Le domaine « pédagogique »

1 – Le domaine « vie scolaire et vie dans l'établissement » :

**1– Pourquoi le lycée n'a-t-il pas organisé de cérémonie de remise des diplômes de bac ?**

Les autres lycées du bassin (par exemple le lycée Saint-Exupéry de Mantes-la-Jolie ou le Lycée Léopold Sédar Senghor de Mantes-la-Ville) et d'ailleurs (comme par exemple le lycée Jeanne d'Albret de Saint-Germain-en-Laye) ont, eux, daignés organiser une cérémonie de remise des diplômes du Baccalauréat pour les candidats anciens élèves reçus à la session 2021, au terme d'une scolarité ayant essuyé les premiers plâtres de la plus récente réforme, et les confinements et interruptions dus à la pandémie.

**Pas nous.**

La raison qui a été avancée est la situation sanitaire; raison que nous avons du mal à comprendre au vu des 1300 personnes saturant le lycée tous les jours, jusqu'à forcer les gens dans les couloirs à stationner à l'arrêt, ou causer des problèmes tous les jours dans la file d'attente à la cantine.

Nous le déplorons vivement et nous souhaitons vraiment réfléchir à une cérémonie ou un temps spécifique qui permettrait, même après la remise des diplômes, aux anciens élèves de revenir au lycée pour faire part de leur expérience et répondre aux questions, au moment de la procédure Parcours Sup, par exemple.

*Réponse : les éléments du contexte sanitaire présents lors de la phase de décision ne nous ont pas permis d'autoriser un brassage important de population étrangère à la communauté éducative à l'intérieur de l'établissement. Les directives en ce sens étaient claires. Pour accueillir cette population, il aurait fallu que nous demandions à chaque personne de présenter son passe sanitaire, ce qui n'a pas été validé lors de la prise de décision. Certains établissements ont pris la liberté d'organiser ce type d'événements, dans le cadre de dispositions internes qui relèvent de leur responsabilité propre.*

*Le fait d'accueillir nos publics élèves ou/et familles dans des conditions de densité élevée est une obligation pour l'établissement et non un choix du chef d'établissement, il n'y a donc pas de comparaison possible.*

*Cependant nous sommes tous sensibles au fait de pouvoir accueillir nos anciens élèves et d'honorer leur réussite comme il se doit. C'est une étape importante de leur vie d'étudiant qu'ils viennent de franchir et ce rituel de la cérémonie nous permettait de les saluer officiellement et dignement.*

*La possibilité d'accueillir nos anciens élèves dans le cadre d'actions ciblées, liées à l'orientation par exemple est une excellente suggestion. Nous sommes en réflexion sur la mise en place d'un forum dédié à ce projet : il semble pertinent d'y associer nos anciens élèves. Je suggère que les personnels intéressés*

*pour travailler à la réalisation de ce projet se fasse connaître pour que nous puissions constituer un groupe de pilotage de l'opération et mettre en commun nos visions.*

## **2 - Cela serait aussi l'occasion d'avancer sur le projet d'Amicale des anciens élèves et personnels du Lycée Condorcet qui stagne depuis deux ans maintenant sans aucune nouvelle. Où en est-on ?**

Nos élèves ont mérité qu'on les félicite et qu'on les accompagne symboliquement dans ce passage important vers le post-bac.

*Réponse : l'association des anciens élèves a été créée il y a deux ans mais elle a été mis au repos l'an dernier. Il conviendrait effectivement de la relancer, sachant que sur le site du lycée figure toujours la possibilité de s'inscrire et d'entrer en contact avec l'association. Ce projet pourrait être porté à la fois par des élèves actuels et des anciens. Le sujet sera abordé lors du prochain CVL. Ce projet permettrait également de développer le sentiment d'appartenance au lycée et de développer un réseau relationnel qui pourrait profiter aux élèves lors de placement en stage, de recherche d'information sur des entreprises ou des formations. Je suggère que les personnels intéressés pour travailler au développement de ce projet se fasse connaître.*

## **2 - Pourrait-on voir rendu public le bilan comptable des subventions perçues par le lycée pour les actions menées en Section d'enseignement professionnel avec l'artiste Lhomé ?**

*Réponse : la subvention de 1800€ perçue au titre de l'action « Chant chorale au lycée » menée dans le cadre de l'Education artistique et culturelle a été dépensée à hauteur de 117.14€ pour des remboursements de repas et d'achats divers lors de la participation des élèves au concert de l'artiste Lhomé pour le Festival off d'Eole Factory. Le projet a été en grande partie modifié en raison du contexte sanitaire, ce qui explique le décalage entre le prévisionnel et le réalisé. En revanche la subvention peut continuer à servir l'EAC, en direction du public de la voie professionnelle pour laquelle elle a été destinée, pour des frais liés à des représentations musicales (entrée de concert, transport, frais divers), dans une durée limite de deux ans.*

## **3 - une présentation du projet « Injustice Condorcet » peut-elle être faite au CA ?**

*Réponse : une présentation du projet pourrait être faite au prochain CA par les élèves eux-mêmes s'ils le souhaitent. Ce groupe est constitué d'élèves du lycée, organisé en autonomie, formé l'an dernier à la lutte contre les discriminations. Ce groupe dispose d'un compte instagram, géré par eux, à partir duquel ils collectent des informations pour aider les jeunes victimes d'« injustices » à trouver les bonnes solutions, notamment en faire état aux adultes responsables. Ce groupe nous a aidé à plusieurs reprises à traiter des problèmes graves en lançant des alertes opportunes pour des phénomènes de harcèlement ou de victimation. Le groupe est suivi par les CPE et de manière régulière par les membres de l'équipe académique Laïcité et valeurs de la République.*

## **5 - Est-il envisageable de consacrer une séance du conseil pédagogique à la question des punitions/sanctions/heures de colles/gestion des exclusions de cours ?**

- Il nous semble, en effet, très important de trouver un temps de travail en commun entre les enseignants et les CPE afin de poser à nouveau les chiffres, le protocole et le suivi des punitions et sanctions. Il ne s'agit pas de demander une pratique identique aux 3 CPE qui relève de leur liberté professionnelle mais peut-être pourrait-on construire des canaux communs de communication et de compréhension de la gestion complète des sanctions et punitions, y compris celle du retour en classe des élèves qui ne peuvent revenir « comme si de rien n'était ».

- Depuis septembre, un certain nombre de colles réclamées par les enseignants via pronote n'ont pas été programmées. Un sentiment d'impunité est en train de se développer dans l'esprit des élèves concernés.

*Réponse : c'est parfaitement souhaitable et souhaité. Il est dommage que la réunion de travail sur le projet Vie scolaire programmée mardi dernier 23/11 n'ait pas pu se tenir faute de participants car les questions posées auraient pu y être abordées. Une deuxième date sera prochainement programmée pour travailler à la deuxième étape du projet Vie scolaire. Ensuite, un conseil pédagogique sur ce thème pourra se tenir, par exemple jeudi 13 janvier 2022 à 17h35 en salle polyvalente.*

**6 - Alors que les graffiti sur les tables se multiplient, pourquoi les Travaux d'Intérêt Généraux (nettoyage des tables avec les femmes de ménage du lycée) proposés par les enseignants ne sont-ils pas appliqués, tout en sachant que les familles n'y sont pas systématiquement opposées ?**

*Réponse : le règlement intérieur prévoit dans son article B.1 portant sur les punitions la possibilité de prononcer une « activité d'utilité collective ». Il est donc possible de prévoir un « TIG » dans la mesure où l'encadrement de l'activité est possible (les agents d'entretien, sous responsabilité de l'action territoriale, n'ont pas qualité pour encadrer des élèves punis), non dégradante ou humiliante pour l'élève et non dangereuse (produits, outils). En règle générale ces activités doivent recevoir au préalable l'accord parental afin d'éviter tout conflit dénaturant la portée de la punition. Enfin, si ces punitions ne sont pas encadrées par les enseignants eux-mêmes, responsables du respect des règles applicables dans la classe, elles doivent nécessairement faire l'objet d'une concertation avec les équipes relais (CPE ou direction selon l'importance de l'acte ou la nature de l'activité).*

2- Le domaine « pédagogique »

**1 – Nous souhaitons poser la question des heures de cours qui pour certaines classes ne sont pas encore assurées :**

- Deux classes du lycée Professionnel sont privées d'un professeur depuis bientôt dix semaines à raison de neuf heures de cours par classe !!! Sur 36 semaines de cours auxquelles il faut retrancher 8 semaines de stages, c'est **plus d'un tiers des cours de l'année** de première qui à ce jour n'a pas été assuré !!!

Imagine-t-on un seul instant une classe de première générale sans enseignement de sa spécialité pendant aussi longtemps ? Non ! C'est pourtant ce qui arrive à la classe de 1GA2 qui en plus n'a pas d'enseignement en Eco-Droit, ni pour la mise en place de son projet de chef d'œuvre pour l'épreuve du Bac. Il s'agit aussi de parler de l'AP et de la co-intervention en Français.

- Nous n'avons toujours pas de nouvelles au sujet du poste non pourvu en STMG.
- Une classe de 1ère n'a donc pas le compte d'heures en éco-droit. L'enseignant nommé ne peut pas assumer la totalité des heures à pourvoir.

*Réponse : les postes non pourvus correspondent à des enseignements d'écogestion en voie professionnelle pour 19h30 et en voie technologique pour 09h00. Les postes sont découverts depuis la rentrée malgré nos très nombreux signalements aux différentes autorités académiques et rectorales, aux inspecteurs et aux services RH et recrutement. Plusieurs candidatures validées par l'inspection ont été positionnées sans succès, les personnes se désistant au dernier moment pour des raisons variées et personnelles. Le lycée n'est pas responsable du recrutement, pour autant le proviseur a sollicité tous les établissements scolaires de l'académie dans un appel d'offre de*

service complémentaire. Nous avons reçu et accepté des propositions de deux professeurs en provenance des lycées de la Queue les Yvelines et de Poissy pour compléments de service ponctuels et partiels et nous en les remercions vivement. Une démarche d'appel d'offres a également déposée en local au pôle emploi de Mantes, sans succès.

Des sessions de recrutement sont organisées tous les jours par le rectorat avec le concours des inspecteurs, très mobilisés sur le sujet.

Nous avons-nous-mêmes pris l'initiative, en accord avec la RH du rectorat, de publier les offres de recrutement sur le site du lycée et nous vous encourageons à faire la publicité sur vos réseaux personnels : <http://www.lyc-condorcet-limay.ac-versailles.fr/spip.php?article1026>

Le problème n'est aucunement lié aux filières mais au déficit de recrutement dans une discipline beaucoup plus sensible aux offres d'emploi sur des secteurs autre que l'enseignement. Nous sommes dans un segment de recrutement fortement concurrentiel, ce qui explique à la fois le manque et la volatilité du vivier. Mais nous ne baissons pas les bras, bien au contraire.

## **2- Nous souhaitons alerter le conseil sur la situation d'élèves, redoublants de Terminales, qui ont été inscrits au lycée juste avant les vacances de Toussaint, dans des conditions compromettant la réussite de leur redoublement :**

- Une élève redoublante de terminale, arrivant d'un autre établissement et n'ayant jamais fait d'espagnol, puisse se retrouver affectée au lycée et suivre des cours d'espagnol LVB.
- les 2 élèves arrivés récemment en Terminale STMG n'ont pas été scolarisés depuis la rentrée de Septembre, viennent de Conflans Sainte Honorine et n'ont donc pas de notes ou presque pas pour le trimestre 1 ... D'ors et déjà, leur évaluation est en contradiction avec le protocole d'évaluation que nous sommes en train de mettre en œuvre au lycée.

**L'inscription de ces élèves par les autorités académiques doit pouvoir se faire dans le respect de ces élèves qui méritent de pouvoir réussir leur deuxième terminale. L'institution nous semble répondre à des attentes administratives et non pas humaines. Qu'est-ce que le lycée propose, à cette date ?**

Réponse : dans la mesure où le lycée dispose de place en terminale, où les élèves relèvent du secteur, où la direction académique affecte les élèves sans solution mieux disante par ailleurs, notre devoir est d'accueillir ces élèves dont certains ont été éloignés de l'école pour cas de force majeure. Le fait que les élèves n'aient pas de note au premier trimestre ne contredit pas le protocole d'évaluation puisque les élèves n'étaient pas scolarisés. On ne peut donc pas leur imputer la responsabilité de l'absence de notes. Le lycée se doit de les accompagner au mieux, comme pour tous les autres élèves avec des besoins spécifiques. Nous pouvons proposer du tutorat ou bien du soutien disciplinaire. A cet égard, les professeurs disposés à s'engager dans un dispositif de soutien ou renforcement scolaire sont invités à se faire connaître. Un projet de mentorat est à l'étude et permettrait aussi de renforcer les apprentissages grâce à l'aide par les pairs. De même, les personnels intéressés pour suivre ce dossier peuvent se faire connaître.

En outre la région a validé notre candidature au projet de tutorat par des personnes extérieures au lycée, professeurs ou retraités. Vous pouvez consulter les offres sur le site du lycée et les diffuser sur vos réseaux : <http://www.lyc-condorcet-limay.ac-versailles.fr/spip.php?article1027>

## **3- Des sanctions spécifiques sont-elles prévues pour les élèves qui fraudent lors d'un contrôle ou d'un rattrapage de contrôle comptabilisé pour le baccalauréat ?**

Réponse : la fraude est passible d'une punition ou d'une sanction, en fonction de la gravité des faits. Lors d'une épreuve à visée certificative, qu'elle soit initiale ou de rattrapage, la fraude doit faire l'objet d'un rapport détaillé à destination des chefs d'établissement via les CPE.

Je cite le paragraphe 2 F relatif à la gestion de la fraude par des candidats scolaires de la note de service du 28/072021 :

« S'agissant des épreuves terminales, la gestion des situations de fraude pour la voie générale et la voie technologique est prévue par les dispositions des articles D.334-25 à R.334-35 du Code de l'éducation. Ils définissent notamment le régime des sanctions qui peuvent être prises par la commission de discipline du baccalauréat. Une circulaire conjointe au ministère chargé de l'éducation nationale et au ministère

chargé de l'enseignement supérieur précise ces dispositions et prévoit, concernant les épreuves écrites, les conditions d'accès et de sortie des salles de composition [11].

En ce qui concerne les travaux organisés pour évaluer les résultats des élèves dans le cadre du contrôle continu, la gestion des situations de fraude relève de la responsabilité des professeurs et s'exerce dans le cadre défini par le règlement intérieur de l'établissement. »

Le règlement intérieur en son article A.3 portant sur le travail scolaire répond parfaitement au cadrage national : « Tout élève ayant fraudé au cours d'un contrôle s'expose à une sanction. »

#### 4-Les enseignants de Langues Vivantes souhaitent alerter sur les conditions d'enseignement actuelles des langues au lycée :

- Cette année, les **groupes de langues**, de la 2de à la terminale, ont explosé. Il n'est plus question de *groupes de compétences* (nous n'avons pas été sollicité.e.s pour la constitution des groupes comme ce fut le cas par le passé, jusqu'à l'année dernière), et il n'est pas rare de nous retrouver avec 28, voire 30 élèves (en 2de, notamment, avec des élèves qui ont un niveau très faible). **Quid du projet d'établissement qui avait mis les groupes de compétences en place pour favoriser le travail en langues?**

Réponse : certains groupes de LV sont montés à 28 ou 29 mais cela reste l'exception. Ce n'est ni souhaitable ni recherché mais les équilibres à trouver résistent parfois à l'épreuve des faits. Le travail sur les emplois du temps réalisé par Monsieur Lassaunière à cet égard est exemplaire. Il y a 371 groupes dans l'emploi du temps du lycée. Sauf erreur, la densité des élèves par groupe est la suivante :

	ANGLAIS		ESPAGNOL		ALLD		CHIN	
	Nb le +	moy	Nb le +	moy	Nb le +	moy	Nb le +	moy
2GT	27	24.8	29	24.9	28	24.5	17	16.5
IGT	26	24.13	26	23.41	24	21		
TGT	25	23.12	27	20.13	21	20		

La répartition des moyens par discipline prévoit toujours des moyennes réduites d'élèves par groupe, ce qui est respecté en globalité. Dans le détail des classes et leur constitution, conséquence des contraintes d'options ou spécialités, de changement de classe ou d'affectation tardive, les groupes évoluent et présente parfois des déséquilibres.

- Puisque les groupes de compétences semblent abandonnés, nous demanderons à avoir des classes avec des heures dédoublées comme cela se pratique dans d'autres disciplines. Cela aura pour conséquence d'augmenter le nombre d'heures sur la DGH, mais il faut bien que nos élèves puissent pratiquer les langues, et à plus de 20, c'est très difficile. **Si les épreuves du bac ont disparu, nous devons tout de même, à partir de cette année, faire passer une attestation: comment allons-nous faire pour l'oral?**

Réponse : les groupes à effectif réduit ne sont pas des groupes de compétence. On peut et on doit y travailler des compétences, conformément au cadrage national et au CERCL, mais cela ne dépend pas du nombre d'élèves par groupe. Le travail qui était effectué précédemment était une recherche d'équilibre des niveaux de maîtrise de LV par groupe, de manière à ne pas générer de groupes de niveau très différents. Cette approche est également recherchée dans d'autres disciplines, maths et français par exemple, ce qui s'entend parfaitement. Le travail de répartition des élèves dans les classes et les groupes sont effectués en fin d'année et les coordonnateurs de LV sont bien entendus invités à participer aux travaux qui tiennent également compte de nombreux paramètres dont le collège d'origine, la répartition sexuée, les villages isolés, les incompatibilités relevées par les équipes des collèges, les élèves à besoin spécifique, le niveau général etc...

Augmenter les besoins en DGH n'est pas de notre ressort, malheureusement. Nous recevons un cadrage horaire global à partir duquel nous devons répartir les moyens au sien des disciplines. Augmenter les moyens dans une discipline les fait baisser dans un autre nécessairement. Toute la difficulté réside dans ce juste équilibre à trouver.

L'évaluation en fin de cycle terminal du niveau de maîtrise atteint par le candidat dans les quatre activités langagières définies par le CERCL repose sur le travail réalisé en contrôle continu sur l'ensemble de son parcours de formation. L'attestation délivrée est définie par les résultats obtenus à cette évaluation. Bien entendu, il serait préférable de travailler en groupes encore plus restreints, comme c'est aussi la demande dans d'autres disciplines, ce qui pose des problèmes d'arbitrage.

**5 - Cette année, en Term STMG, l'enseignement d'ETLV (Enseignement technologique en langue vivante (le management est assuré en binôme avec un prof d'anglais)) se fait en classe entière alors que les années précédentes les élèves étaient en demi-groupe.** Les apprentissages sont de fait, plus difficiles pour les élèves et pour les enseignants, moins efficaces. **Pourrait-on envisager cet enseignement en demi-groupe afin que les élèves et enseignants soient dans de meilleures conditions de travail ?**

Réponse : l'enseignement de l'ETLV repose sur la matière technologique enseignée en langue vivante. Le volume horaire est d'une heure hebdomadaire. Le besoin de travailler en groupe plus réduit est parfaitement compréhensible. Le projet de basculer en demi groupes se finance à hauteur de 8HSA ce dont nous ne disposons pas. La réflexion doit se poursuivre.

Déposées le 22/11/2021